

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE ENTRE LE RECTORAT ET LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES du 19 mars 2020



Ce compte rendu est la synthèse de la présentation par les représentants du Rectorat et des questions posées par les représentants des personnels.

Étaient présents : le Recteur, l'IA-DAASEN, le Secrétaire général, le DRH, un secrétaire général adjoint, le chef du service informatique

Le Recteur expose les points particuliers prioritaires à mettre en place pour préparer la rentrée : l'accueil des enfants des personnels soignants et la continuité pédagogique. Il annonce qu'ils continuent à travailler au dispositif, qu'à ce jour, il y a encore des choses à affiner et des réajustements qui pourront se faire au fil de l'eau. Le point principal à retenir est que l'objectif est d'avoir un lien avec les familles et les personnels pour maintenir les contacts. C'est pourquoi il est procédé à la récolte du maximum d'informations concernant les adresses de messagerie et les téléphones. Les messageries professionnelles sont les seules qui devront être utilisées. Le service informatique a aussi mis en place des solutions et fait des tests pour voir la résistance du réseau.

Le maître mot est le lien social entre l'institution et les familles-élèves, entre les personnels et leur direction (chef d'établissement ou IEN-direction d'école) Sur le point de la notion de direction d'école : il n'y a pas de modification de statut, la direction d'école n'est pas hiérarchique, elle est bien fonctionnelle et donc si le directeur n'est pas en mesure d'assurer sa fonction, c'est un adjoint qui le remplace comme d'habitude. Sans solution de présence quotidienne, c'est l'IEN qui doit prendre le relais et désigner un personnel.

La FAQ (foire aux questions) du Ministère a valeur de circulaire : elle est mise à jour quotidiennement et ce sont les réponses qui ont valeur de règle applicable au jour dit.

Sur la notion de « volontariat » : le confinement est la règle mais le fonctionnement de l'institution peut nécessiter du présentiel. Quand il y a nécessité, la hiérarchie procède à des désignations s'il n'y a pas de volontaires parmi les personnels qui ne sont pas en confinement obligatoire.

1) Accueil des enfants de personnels soignants :

L'inscription des enfants est en cours : à ce jour, 20 élèves dans les collèges et une centaine dans le 1er degré. Elle se poursuit par les Mairies, sur le site du Rectorat et par les circonscriptions. Il semble que beaucoup de ces personnels aient choisi de garder les enfants à domicile.

L'organisation de l'accueil est gérée par les chefs d'établissements, les IEN et les directeurs d'école (ou la personne "désignée" pour prendre la place de ceux qui ne seront pas en mesure d'être présents).

La partie préparation de l'accueil par les collectivités : les 3 collectivités ont été rencontrées afin de définir les besoins et l'organisation. Pour le 2nd degré, le département assurera le nettoyage des secteurs utilisés. Pour le 1^{er} degré : chaque commune aura une ou 2 écoles ouvertes à l'accueil et les personnels assureront le nettoyage, la pause méridienne (avec la sécurisation des repas préparés par les familles). Certaines communes pensent même pouvoir fournir les repas bientôt. La partie périscolaire sera aussi envisagée selon les besoins.

LUNDI matin : c'est une rentrée comme un début d'année. Il s'agira donc prioritairement de faire des bilans, mettre en place les consignes de sécurité pour les enfants et les personnels présents. Seuls les personnels ayant reçu un document de présence les autorisant à circuler pourront se présenter dans les établissements.

Dans le 2nd degré : les personnels « indispensables » sont déterminés par le chef d'établissement. Les infirmières ne sont pas dans les établissements et il est procédé à une vérification de la sécurisation juridique pour celles qui ont proposé leurs services pour se rendre dans les hôpitaux. Les personnels administratifs sont exceptionnellement en présentiel sinon en télétravail.

Dans le 1^{er} degré : tous les directeurs d'école devront être présents pour dire aux familles non concernées par l'accueil de rentrer chez eux, accueillir les enfants de soignants, vérifier leur éligibilité et les diriger vers l'école ouverte si ce n'est pas la leur. Les enseignants qui prendront en charge les enfants seront les seuls à se rendre dans les écoles ouvertes à l'accueil.

Pour tous, il sera aussi procédé à un état des lieux :

- des personnels confinés en quatorzaine suite à un séjour hors département (fiche de signalement à compléter -envoyée avant les vacances- et à renvoyer à la direction)
- pour autorisation spéciale d'absence -problème de santé et femmes enceinte- à signaler à la hiérarchie, il faut ensuite envoyer les éléments à la médecine de prévention pour recensement et traitement (mdp.secretariat@ac-reunion.fr). Ces personnels seront obligatoirement en télétravail uniquement.
- personnels ayant des enfants de moins de 16 ans **sans solution de garde**. Ceux-ci seront obligatoirement confinés sans présentiel possible. Ils doivent se signaler.
- les personnels volontaires pour du présentiel seront répertoriés.

- des moyens à disposition

Cela permettra de mettre en place l'organisation de la continuité pédagogique.

2) Continuité pédagogique :

Les écoles et les établissements du 2nd seront en accès possible à tous les enseignants qui auront besoin d'accéder aux outils de travail : téléphone, photocopieur, informatique. Penser à se munir du document pour se rendre sur le lieu de travail à demander à la hiérarchie.

Une cellule de la continuité pédagogique a été créée au Rectorat qui permettra de centraliser les problèmes, élaborer des solutions... Elle doit être un point d'appui pour les enseignants.

De même, les corps d'inspection sont déchargés de la partie administrative de leurs missions et seront disponibles pour l'appui pédagogique, les besoins éventuels de formation pour ces usages seront recensés et la formation possible au fil de l'avancement des activités.

Concernant la mise en place hebdomadaire de l'organisation des cours, chaque lundi les établissements et écoles devraient annoncer aux familles l'organisation des cours à distance pour toute la semaine avec une mise en place progressive. Il n'y a pas de calage sur les emplois du temps habituels, l'organisation est celle possible avec tous les paramètres en jeu.

Le télétravail :

La situation est différente dans le 1^{er} et le 2nd degrés

Dans le 2nd degré : les échanges virtuels sont plus fréquents et les enseignants peuvent utiliser l'ENT dont ils ont l'habitude.

Dans le 1^{er} degré : l'ENT n'existe pas dans la majorité des écoles. Le service informatique du rectorat a installé les applications pédagogiques de l'ENT sur les blogs des écoles les rendant ainsi accessibles à tous les enseignants. 3000 comptes ont déjà été créés : les enseignants qui ne l'ont pas déjà fait doivent ouvrir le leur.

L'ENT est hébergé dans l'académie : ce qui réduira les difficultés liées aux problèmes de panne de câbles.

Le CNED a considérablement augmenté sa capacité d'accueil au niveau national ce qui devrait rendre l'utilisation facilitée pour les élèves qui ont un accès gratuit aux programmes qui leur sont réservés.

La cellule académique fait aussi appel aux médias avec la préparation de vidéos en web diffusion de séances brèves.

Pour l'équipement des familles :

-Lycées : tous les lycées ont bénéficié du POP, les lycéens donc sont équipés.

-Collèges : de nombreux collèges ont participé aux projets numériques. Il reste des établissements pour lesquels il faut voir ce qui peut être fait. Il y aura la possibilité parfois de prêt de tablettes.

-Écoles : c'est le secteur le plus en difficulté et toutes les solutions possibles seront envisagées.

Sinon, c'est la solution photocopie qui sera mise en place. La récupération des documents sera organisée par rendez-vous afin de ne pas multiplier les présences au même moment.

AUTRES PROBLÈMES :

TRANSMISSION DE DONNÉES PERSONNELLES : attention dans le cadre de la RGPD (règlement de la protection des données) il est bien sûr impossible de transmettre des données personnelles aux familles : les personnels doivent utiliser uniquement la messagerie professionnelle et être vigilants sur les contacts téléphoniques. De la même manière, les données personnelles concernant les familles doivent faire l'objet d'un devoir de réserve par les personnels.

AESH-AED : le recensement de ces personnels qui n'auraient pas d'adresse de messagerie professionnelle est en cours. Les AESH doivent rester confinés. Éventuellement, si un enfant dont ils ont la charge est en présentiel ils peuvent être appelés si leur situation personnelle ne les place pas en confinement obligatoire. Pour un éventuel accompagnement au domicile de l'enfant en télétravail, le rectorat procède à une vérification de la sécurité juridique d'une telle mise en place.

PFMP : les périodes de formation en entreprise sont suspendues (voir la FAQ du ministère).

RÉUNIONS INTERNES À L'ÉTABLISSEMENT : le présentiel doit rester exceptionnel et sur la base du volontariat

MOUVEMENT INTRA : les opérations se poursuivent car il faut préparer la rentrée 2020. Pour autant, afin de limiter les déplacements des personnels vers les établissements pour la récupération des dossiers de confirmation, ceux-ci seront envoyés sur les messageries des personnels et devront être renvoyés par voie électronique au service du mouvement.

INSTANCES PARITAIRES : elles sont suspendues ou annulées : le Rectorat réfléchit à des solutions alternatives. Ils attendent une réponse du Ministère concernant les CAPA hors classe du mois d'avril. Ils prévoient un Comité technique virtuel...